

SARAH SCHOLL

Prêcher le passé pour transformer l'avenir. Les protestants genevois face à la séparation de leur Église et de l'État (1880)

La perspective d'une séparation de l'Église et de l'État à Genève à la fin du 19^e siècle provoque, chez les protestants, deux discours opposés, s'appuyant chacun sur un passé reconstitué pour l'occasion. L'étude de ces discours polémiques permet de voir comment chaque groupe cherche à convaincre le public de la pertinence de son programme en choisissant des événements clés de l'histoire du christianisme pour construire son propos. Les premiers veulent maintenir le lien entre le religieux et le politique, estimant que ces deux domaines font partie de ce qu'ils appellent « la nation genevoise ». Pour eux, l'Église est pleinement en phase avec la modernité et peut jouer le rôle d'un service public. Les seconds, attachés à une Église plus confessante et dogmatique, soutiennent au contraire que la nature du christianisme est d'être en marge de la société moderne et des gouvernements démocratiques.

Lorsqu'entre 1880 et 1907 la question de la laïcité de l'État est débattue à Genève, les penseurs protestants sont divisés. Deux tendances théologiques s'affrontent au sein de l'Église nationale protestante. Les libéraux – courant progressiste et rationaliste né au début du 19^e siècle – ne demandent pas, dans la Cité de Calvin, la séparation du politique et du religieux. Ils veulent une Église qui demeure un service public pour la population protestante de Genève. Dotée de fonds étatiques, elle ne peut exclure personne. Cette Église doit donc, selon eux, avoir une grande liberté doctrinale, accueillir chacun au gré de ses besoins et fournir un cadre religieux et moral progressiste à la nation moderne. Ce projet est repris et défendu par les politiciens radicaux, la gauche de l'époque, à l'intérieur du système politique qu'ils instaurent après la Révolution démocratique de 1846. À l'opposé, certains évangéliques – aussi nommés orthodoxes ou conservateurs, alliés de l'ancien pouvoir aristocratique genevois – revendiquent une Église que nous pouvons qualifier de confessante, c'est-à-dire une Église fondée sur une adhésion volontaire de ses fidèles, basée sur une confession de foi et complètement indépendante du pouvoir civil et de ses exigences¹.

En quête de crédibilité dans le débat politique, ces différents points de vue se disent chacun fondés sur l'expérience et les acquis de l'histoire, quelle soit genevoise ou universelle. On assiste alors à une mise en concurrence des représentations du passé. Les intervenants ont à leur disposition dix-huit siècles d'histoire du christianisme. Ils y puisent à leur convenance des motifs considérés comme représentatifs et construisent ainsi une mémoire du christianisme qui appuie leurs revendications. La preuve par l'histoire est un élément déterminant de leur argumentation. Nous chercherons à montrer ici, en nous basant en particulier sur des sources de 1880, comment se déploie concrètement cette démarche mémorielle et quels sont les mécanismes rhétoriques à l'œuvre.

Contrôler ou privatiser le religieux ?

La première votation populaire demandant la séparation des Églises et de l'État a eu lieu en 1880, quelque sept ans après les lois du *Kulturkampf*² qui ont contribué à installer dans le canton un véritable conflit religieux. Une partie influente des protestants considère toujours Genève comme une citadelle réformée alors que les

1. Dans la lignée du théologien protestant Alexandre Vinet (1797-1847), auteur en 1826 déjà d'un *Mémoire sur la liberté des cultes*.

2. Le *Kulturkampf* ou « combat pour la civilisation » désigne la lutte entre l'Église catholique Romaine antimoderne et quelques États européens, en particulier l'Allemagne et la Suisse, entre 1870 et 1880. A Genève, les radicaux, largement soutenus par la population, réforment en 1873 les lois sur le culte pour

obliger l'Église catholique à se démocratiser (à élire ses curés) ; le clergé refuse. L'État arrête alors de le salarier et lui retire ses édifices religieux pour les remettre à l'Église catholique-chrétienne nouvellement créée.

catholiques sont numériquement majoritaires depuis 1860 et qu'ils demandent à être représentés au sein des instances étatiques³. Dans cette atmosphère explosive, la séparation était demandée par un petit groupe de libres penseurs, des radicaux dissidents – en désaccord avec leur parti, prônant lui un contrôle fort de l'État sur les cultes. Elle est acceptée par le Grand Conseil à majorité conservatrice⁴ et défendue par un certain nombre de protestants évangéliques. Mais le peuple la refuse par 9306 voix contre 4044 (Scholl, 2004). La laïcité de l'État est à nouveau proposée au peuple en 1907, à un moment où les conflits sociaux prennent le pas sur les questions religieuses, obtenant cette fois une courte majorité des voix (7653 oui et 6823 non). Le budget des cultes est alors supprimé, c'est-à-dire que l'indépendance réciproque des Églises et de l'État est établie dans les faits. Genève est le seul canton suisse à avoir introduit, dans la lignée de la séparation française de 1905, cette neutralité de l'État en matière religieuse⁵.

Une campagne courte mais intense a précédé chacune de ces votations populaires. De nombreux imprimés reproduisant les discours et les prédications qui firent l'opinion lors de ces deux votations sont arrivés jusqu'à nous. Ils viennent compléter une vaste production de brochures, comme sont nommés à l'époque les petits textes d'opinions, essais et pamphlets sur les sujets d'actualité. Il s'agit d'un corpus polémique, engagé, qui sert un combat politique et fournit ainsi une matière de choix pour ouvrir une enquête de ce type. Il est indispensable de commencer par s'interroger sur l'impact de ces textes, prêches et discours. Qui concernent-ils et quelle importance ont-ils dans la vie civique des citoyens genevois ? Notons en premier lieu que la question touche effectivement ce que l'on nomme aujourd'hui le grand public. De ce que nous pouvons saisir, il devait être pratiquement impossible à un citoyen de la ville de Genève d'échapper à une prise de position dans le débat religieux de cette période. Le problème du statut des Églises est l'un des objets politiques les plus travaillés de ce dernier tiers du 19^e siècle : la sécularisation progressive de la société ne laisse personne indifférent. De plus, cette question est à l'intersection de discours théologiques, sociologiques et politiques. Ainsi, en 1880, une multitude de conférences, de réunions de citoyens, de comités politiques sont organisés et l'objet du vote est omniprésent dans la presse quotidienne. Nous avons recensé une soixantaine d'articles, brèves mentions ou textes développés, traitant de la question religieuse pendant les mois de mai et juin 1880 dans le seul *Journal de Genève*. En deuxième lieu, les protagonistes protestants du débat sont parmi les personnalités les plus importantes du canton. Leurs interventions ont naturellement un caractère politique : ils font encore, en tant que tel, pleinement partie de la vie nationale. Le professeur de droit Joseph Hornung (1822-1884), à titre d'exemple, est dans ces années successivement député au Grand Conseil et membre du Consistoire (l'instance dirigeante de l'Église protestante). John Cougnard (1821-1896), pasteur de tendance

libérale et professeur à la Faculté de théologie, prêche à deux reprises contre la séparation en 1880, dont le 13 juin à la cathédrale Saint-Pierre. Il fait aussi partie de la direction de l'Église et rédige ses communiqués. C'est également une figure populaire dont on va pour le plaisir écouter les cultes. Remarquons enfin que les discours, quel que soit leur lieu d'émission – église, assemblée théologique ou politique – se font sur deux plans : le plan rationnel, avec un exposé d'idées argumentées, et le plan émotionnel, auquel appartiennent généralement les éléments qui se réfèrent à l'histoire genevoise et que les auditeurs reconnaissent comme tels. Reprenons l'exemple de John Cougnard. Selon les mentions dans la presse, sa prédication anti-séparatiste a attiré la foule à la cathédrale. Henri-Frédéric Amiel, dans son journal intime, résume ainsi l'effet produit : « La cathédrale était comble. L'impression a été forte. Bien des yeux virils se sont mouillés » (Amiel, 1994 : 493). Cette prédication est ensuite régulièrement mentionnée pendant le reste de la campagne. Dans un feuillet anonyme paru quelques jours plus tard est reproduit un (fictif) dialogue de sortie du culte, où l'un des interlocuteurs dit : « As-tu entendu avec quelle chaleur l'orateur a fait appel à tout ce qui peut vibrer de patriotique au fond de nos cœurs ? » (*Encore*, [1880] : 2).

Faire appel à « tout ce qui peut vibrer de patriotique au fond de nos cœurs », tel est effectivement le programme des protestants militant contre la séparation. Leur horizon est celui de l'histoire nationale, entendons : genevoise. Les libéraux vont affirmer tout d'abord et implicitement l'existence d'une nation genevoise, comme peuple lié à une entité territoriale historique et surtout homogène, puis insister explicitement sur la présence séculaire d'un lien profond et essentiel entre l'Église protestante et cette nation. Dans cette perspective, le catholicisme est un élément exogène. À aucun moment il ne fait partie de l'histoire genevoise, si ce n'est comme ennemi irréductible de la République que l'Église protestante a permis de combattre.

L'Église est, pour les libéraux, un organe de la nation, tout comme l'État : « [...] c'est la même nation se donnant deux organes : l'État et l'Église. C'est la même âme collective sous deux formes différentes » (Hornung, 1880 : 3). Jouant sur la fibre patriotique et les sentiments nationalistes, ils mettent en place une histoire commune aux deux institutions depuis ce qu'ils décident être l'origine : la

3. Notons en passant qu'en 1880, Genève compte 101 595 habitants, dont 48 359 protestants et 51 557 catholiques. Une importante proportion des catholiques sont étrangers (Genève compte 37 907 étrangers et 21 147 confédérés. Parmi les étrangers : 30 003 Français, 3543 Allemands, 2534 Italiens, 149 Autrichiens et 1670 autres).

de la dissidence radicale dite « Jeune République » et 17 radicaux. Une quinzaine de députés sont catholiques.

5. En 1941, le canton de Neuchâtel a lui aussi voté une forme de séparation entre les Églises et l'État.

4. En 1880, le parlement genevois (élu en 1878) est composé de 59 députés conservateurs, 20 députés

Réforme. En effet, ils veulent démontrer qu'État et Église forment ensemble la patrie genevoise depuis que Genève est Genève, c'est-à-dire depuis le 16^e siècle. « Notre petite nationalité a été constituée par la Réforme. L'Église a eu chez nous les mêmes destinées que la nation et l'État. En 1602, nos ancêtres défendaient à la fois, contre les soldats de l'Europe catholique, leur cité et leur Église » (Hornung, 1880 : 3). L'« Escalade » est évidemment l'un des précieux motifs de ce discours de l'origine. La victoire genevoise contre le duc de Savoie au terme d'une nuit de bataille est un événement à grand potentiel symbolique liant dans les mémoires religieux et politique.

La prétendue résistance à l'occupation française (1798-1813) en est un autre. Plus tardif, cet événement permet d'assurer la continuité. Les libéraux protestants, tout comme les radicaux, reprennent à leur compte l'historiographie conservatrice sur la période napoléonienne (Herrmann, 2004) : l'annexion à la France a été une époque de grande souffrance et la résistance des Genevois exemplaire. Une phrase attribuée au Premier syndic, prononcée le 1^{er} janvier 1814, sert dans les discours – généralement sans aucun autre détail – de preuve absolue du rôle crucial de l'Église pendant cette période : « Messieurs, a-t-il dit aux pasteurs, vous avez continué la République au travers de la conquête et, pendant que la patrie genevoise était au tombeau, l'Église veillait près d'elle » (cité notamment par Heyer, 1909 : 107). Le pasteur Cougnard ne cesse de rappeler avec lyrisme aux fidèles cette dette de l'État envers l'Église : « La fille de la Réforme, notre Mère spirituelle, qui a été la sauvegarde de notre nationalité, qui, par une sainte conspiration, en a conservé les germes sous la domination étrangère, et qui a tant contribué à la Restauration de notre République, – notre Mère attend la sentence qui lui laissera la vie ou lui donnera la mort » (Cougnard, 1880 : 16).

L'Église libérale se veut une incarnation religieuse de la modernité

Mais les libéraux – précisément parce qu'ils sont libéraux et revendiquent leur modernité à la fois théologique et politique – ne peuvent s'arrêter là, ils doivent démontrer que ce lien entre Église et État se poursuit avec la fin de la Restauration, qu'il est toujours d'actualité dans la Genève des radicaux. Pour ce faire, l'Église doit avoir une place dans la mémoire des révolutions politiques du milieu du 19^e siècle. L'argument clé des anti-séparatistes est donc

6. Michel Servet (1509-1553), théologien, philosophe et médecin espagnol, fut condamné à mort pour hérésie – pour ses thèses mettant en question le dogme de la trinité – à la fois par l'Inquisition catholique et par le magistrat genevois. La sentence de mort fut prononcée à Genève par l'instance civile mais à l'instigation de Calvin.

de montrer un autre lien essentiel : celui de la Réforme et de la liberté, dont ils font découler comme naturellement le lien entre Église et démocratie. « La liberté religieuse, en dépit de quelques fâcheuses contradictions, est la fille légitime de la Réforme », écrit Ernest Stroehlin (1907 : 8). Selon ce professeur d'histoire des religions, seuls les pays ayant adopté la Réforme ont pratiqué dans l'histoire « le véritable libéralisme ». Il cite en exemple, entre autres, l'Allemagne pour son développement universitaire, la Hollande pour sa liberté de la presse, l'Angleterre pour sa monarchie constitutionnelle. Les penseurs expliquent cette genèse protestante des libertés modernes par l'application de plusieurs principes fondateurs de la pensée réformée : le libre examen, le sacerdoce universel ou le concept de religion nationale (c'est-à-dire populaire versus cléricale et romaine).

Quand, dans ces leçons d'histoire libérale, la Réforme n'est pas directement mère des libertés modernes, elle en a accepté les principes sans tarder. John Cougnard insiste sur le fait que l'Église a évolué en même temps que l'État et la société. Elle est « née républicaine » ; « accepte la science, la liberté, la démocratie » ; « s'associe de cœur à tout élan généreux vers le progrès, à tout ce qu'il y a de sain, d'humain, de libérateur, dans les aspirations du siècle » et elle est finalement « aussi moderne que l'État lui-même » (Cougnard, 1880 : 13). « L'Église a toujours rempli ses devoirs envers l'État et envers la nation ; elle a donné l'exemple du patriotisme et de la soumission aux lois ; elle s'est associée au développement de nos institutions républicaines », résume Cougnard dans un texte promulgué par le Consistoire (*Le Consistoire*, 1880 : 3). L'histoire religieuse genevoise offre effectivement un arsenal de motifs en ce sens : adoption du libéralisme théologique à l'Université et suppression de la confession de foi obligatoire pour les fidèles comme pour les clercs (dès le 18^e siècle), introduction du suffrage universel masculin pour l'élection des pasteurs (Constitution cantonale de 1847) ou encore reconnaissance d'une complète liberté d'enseignement des pasteurs (Constitution cantonale de 1874). Ces changements, cautionnés voire quelques fois imposés par le pouvoir radical (en grande partie d'origine protestante), ne se sont toutefois pas faits sans la résistance des pasteurs non libéraux.

Toute cette argumentation vient buter sur un élément, un mauvais souvenir protestant : l'affaire Michel Servet⁶. La mémoire de ce savant espagnol, brûlé vif sur un bûcher genevois pour ses positions théologiques est une vraie pierre d'achoppement. À la fin du 19^e siècle, alors que la majorité des protestants font de la liberté de conscience un véritable acquis de leur confession, le cas Servet devient une arme idéologique. Pour les catholiques et les libres penseurs, d'abord, mais aussi, au sein du protestantisme, pour les différentes factions, où l'on se renvoie non pas les responsabilités de l'acte mais celles de sa mémoire. Tant est si bien que se réalise en 1903 à Champel (banlieue genevoise) un monument expiatoire à la mémoire du savant (Zuber, 2004 : 23-144). Ce qui permet, en 1907, à

Ernest Stroehlin, défenseur de la filiation entre protestantisme et liberté cité plus haut, de classer le problème du bûcher une fois pour toute : « Le monument expiatoire, élevé il y a quelques années, à Champel, prouve aux plus malveillants que les Protestants Genevois actuels, malgré leur respectueuse gratitude pour leurs pères en la foi, jugent en toute indépendance d'esprit l'acte à jamais regrettable accompli par Calvin » (Stroehlin, 1907 : 8).

De l'autre côté, dans la bouche des séparatistes, l'exécution de Michel Servet n'est pas un écueil – même avant qu'on ne parle de monument expiatoire – mais une preuve. Le pasteur évangélique Frank Coulin, qui expose plusieurs fois sa pensée sur la laïcité dans les années 1879-1880, donne à cet événement une place de choix dans son dossier historique sur les méfaits de l'union entre l'Église et l'État.

Une séparation conservatrice

Avec les discours des séparatistes évangéliques, nous changeons radicalement d'horizon historique. Le christianisme est pris en compte dans toute sa durée et dans toute son étendue géographique, à la recherche d'une origine qui n'est plus l'œuvre des pères réformateurs mais qui est puisée directement dans le Nouveau Testament et chez les premiers chrétiens. L'événement « Réforme », dans cette perspective, est présenté comme une simple étape dans le développement « de la vraie civilisation ». Un développement à poursuivre par une autre étape : la séparation de l'Église et de l'État.

Les séparatistes évangéliques cherchent à démontrer que la « nature même » de l'Église, « patrie des âmes », n'est pas dans l'union avec l'État, ni même avec la société civile, et que cette union n'est qu'un accident de l'histoire. Il leur faut pour cela remonter au temps où l'Église chrétienne n'avait pas de lien avec le pouvoir politique. La distinction des domaines « religieux » et « civil », selon les termes de Coulin, remonte au « fondateur de la religion chrétienne », Jésus Christ lui-même, « étranger à toutes les questions d'ordre terrestre et politique ». Une collection de citations bibliques extraites de leur contexte sert ici de caution : « Mon règne n'est pas de ce monde. [...] Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (Coulin, 1879 : 6). La première Église et les persécutions des chrétiens dans l'Empire romain durant les premiers siècles confirment cet état. « Je n'ai pas à vous dire que cette période [de l'Église] n'en fut pas moins sa période de vie la plus pure, la plus forte, la plus expansive, celle de ses plus étonnantes conquêtes, [...] sa période créatrice » (Coulin, 1879 : 6). Telle est l'origine.

Et ensuite ? L'État ne pouvant venir à bout de l'Église décida de s'en faire une alliée et celle-ci accepta. S'ouvre alors une sombre période, nous dit Frank Coulin, en choisissant à son tour un certain nombre de motifs de l'histoire du christianisme : « Ah ! quand on parle de l'union de l'Église et de l'État, on ne réfléchit pas

à la signification sinistre, et quelquefois terrible, que ce simple mot reçoit des clartés de l'histoire. [...] C'est de l'union de l'Église et de l'État, réalisée bien des fois, je le reconnais, dans les proportions d'un monstrueux accouplement, que sont nés les épouvantables massacres de Juifs et de soi-disant hérétiques au moyen âge, l'Inquisition, les interminables et atroces guerres dites de religions, la Saint-Bathélémy, les Dragonnades et jusqu'à ces taches que notre glorieuse Réforme porte à son front, le martyr de Servet par exemple » (Coulin, 1879 : 6-7).

Pourquoi alors tous ces siècles de liens entre le religieux et le civil et surtout pourquoi la Réforme a-t-elle cautionné ce système ? Les intervenants l'expliquent par des arguments d'ordre circonstanciel : « [...] À cette époque ce principe-là était le seul connu et peut-être le seul possible » (Gampert, 1880 : 6). C'était en outre justifiable lorsque la qualité de citoyen et de membre de l'Église était une seule et même chose (Coulin, 1880 : 3). Mais le contexte a changé et il s'agit maintenant d'adapter l'Église « aux circonstances du présent ».

Les séparatistes vont alors remonter « un demi-siècle en arrière » et décrire les changements qui, selon eux, sont intervenus à Genève. « Nous ne sommes plus au 16^e siècle, et nos souvenirs, même les plus chers, ne doivent pas nous empêcher de voir les choses telles qu'elles sont aujourd'hui et nous faire oublier les enseignements de l'histoire » (Gampert, 1880 : 6). Tous les éléments retenus cherchent à déconstruire l'équation libérale : Église et État égalent nation. Les événements fondateurs (et symboliques) du nouvel état de faits sont livrés en vrac. C'est notamment la transformation de Genève en canton suisse avec l'accueil de territoires catholiques, la démolition des fortifications, la construction du chemin de fer et celle d'un nouveau théâtre. Il s'agit par ces éléments de montrer que Genève est maintenant un canton mixte au niveau confessionnel, porteur des valeurs démocratiques et libérales de la fin du 19^e siècle. Des valeurs et une situation générale qui ne permettent plus, selon les évangéliques, de faire de Genève une « ville-église » (Goyau, 1919). La vie ecclésiale doit, pour eux, être ôtée des prérogatives de cet État moderne déconfessionnalisé.

Avec ce parcours de près de dix-neuf siècles, les évangéliques cherchent donc à démontrer que la situation présente renvoie à la situation première du christianisme. Et qu'ainsi il est temps de retrouver la vraie « nature » de l'Église, sa « pureté », c'est-à-dire son autonomie originelle, loin du politique. Leur argumentaire inclut aussi une critique de l'historiographie du clan opposé, qui les accuse de rompre avec le passé. Ils reprochent aux libéraux de ne s'être pas toujours autant souciés de la tradition genevoise et de déformer « l'héritage des pères » en opérant de mauvais choix à l'intérieur du legs : « La religion de nos pères ! Vous parlez de la religion de nos pères ! Ah ! Il est sûr que si par là vous entendez leur unité à la fois nationale et religieuse, il faut y renoncer. Nos pères ne toléreraient pas la présence de catholiques

dans leurs murs, ils emprisonneraient, ils brûleraient peut-être quelques-uns de ceux qui nous gouvernent, et très certainement quelques-uns de ceux qui enseignent dans notre université» (Coulin, 1879 : 21). Ce qu'il faut garder des réformateurs, d'après lui, c'est leur foi et leur courage.

L'objet de cet article n'est pas de démêler le vrai du faux dans les affirmations historiques des différents intervenants et encore moins de fournir une troisième voie interprétative. Force est néanmoins de reconnaître que ces discours ne sont pas directement mensongers, si ce n'est par omission. Ils font réellement « usage du passé », en choisissant dans un corpus relativement clos – l'histoire du christianisme – les éléments qu'ils peuvent faire jouer entre eux pour obtenir l'effet voulu. Ils fabriquent ainsi des collections de motifs historiques à haute valeur symbolique, chacun d'eux étant en soi un « lieu de mémoire »⁷. Ces collections ont à la fois une portée explicative et programmatique, leur genre s'apparente à notre avis à celui des histoires et paraboles bibliques que l'on cite par grappes de versets pour attester de la valeur d'une proposition qu'elle soit morale ou philosophique. Tous se passe ici comme si la force démonstrative de l'histoire ne pouvait être égalée par aucun autre argument. Les protestants révèlent ainsi – n'en déplaise aux fervents convaincus du *sola scriptura* (l'Écriture seule) – leur attachement à la tradition. Entre sacralisation et instrumentalisation, le rapport à l'histoire est bel et bien au cœur des conflits théologiques liés à la modernité. Son étude, qui mériterait d'être menée à large échelle, permettrait sans doute de mieux comprendre à la fois la pensée protestante de cette fin de 19^e siècle et le rôle du religieux dans nos historiographies de la modernité.

Sarah Scholl

Sarah.Scholl@theologie.unige.ch

Bibliographie Sources

Amiel H.-F. (1994), *Journal intime*, tome XII : juillet 1879 à avril 1881, Lausanne, L'Âge d'Homme, 460-523.

Le Consistoire de l'Église nationale protestante de Genève aux membres de cette Église (1880), Genève, Impr. J.-G. Fick.

7. Sont notamment considérés comme lieux de mémoire des événements « parfois infimes, à peine remarqués sur le moment, mais auxquels, par contraste, l'avenir a rétrospectivement conféré la grandeur des origines, la solennité des ruptures inaugurales » (Nora, 1997 : 41).

Cougnard J. (1880), *Pourquoi détruire l'Église nationale protestante ?* (sermon prononcé à Genève dans les temples de Saint-Pierre et de Saint-Gervais le 13 et le 20 juin 1880), Genève, Impr. Ch. Pfeffer.

Coulin F. (1879), *La séparation de l'Église et de l'État à Genève*, (conférence prononcée le 16 mai 1879 dans la salle de la Réformation à Genève), Genève, Librairie A. Cherbuliez et Cie.

Coulin F. (1880), *La séparation de l'Église et de l'État à Genève*, (seconde conférence prononcée dans la salle de la Réformation le 19 juin 1880), Genève, Imprimerie B. Soullier.

Encore la séparation ! [1880], Genève, Imprimerie J. Carey.

Gampert A. (1880), *La séparation de l'Église et de l'État. Examen des objections*, Genève, Librairie A. Cherbuliez et Cie.

Heyer H. (1909), *L'Église de Genève, 1535-1909*, Genève, A. Jullien.

Hornung J. (1880), *La suppression du budget des cultes. Pourquoi faut-il voter non ?*, Genève, Impr. Schira-Blanchard.

Stroehlin E. (1907), *Une voix contre la suppression du budget des cultes*, Genève, Impr. de la Tribune de Genève.

Travaux

Goyau G. (1919), *Une ville-Église, Genève 1535-1907*, Paris, Perrin.

Herrmann I. (2004), « Un silence éloquent : La période française dans le discours politique de la Restauration », in Mottu-Weber L. et al., *Genève française 1798-1813, nouvelles approches, actes du colloque tenu du 12 au 14 novembre 1998*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 57-74.

Nora P. (1997), « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in Nora P. (dir.) (1997), *Les lieux de mémoire*, vol. 1, Paris, Gallimard, 23-43.

Scholl S. (2004), *Menace de divorce ou promesse de libération ? La loi de séparation de l'Église et de l'État à Genève en 1880*, Mémoire de licence dactylographié en histoire du christianisme, Faculté autonome de théologie protestante, Université de Genève.

Zuber V. (2004), *Les conflits de la tolérance. Michel Servet entre mémoire et histoire*, Paris, Honoré Champion.